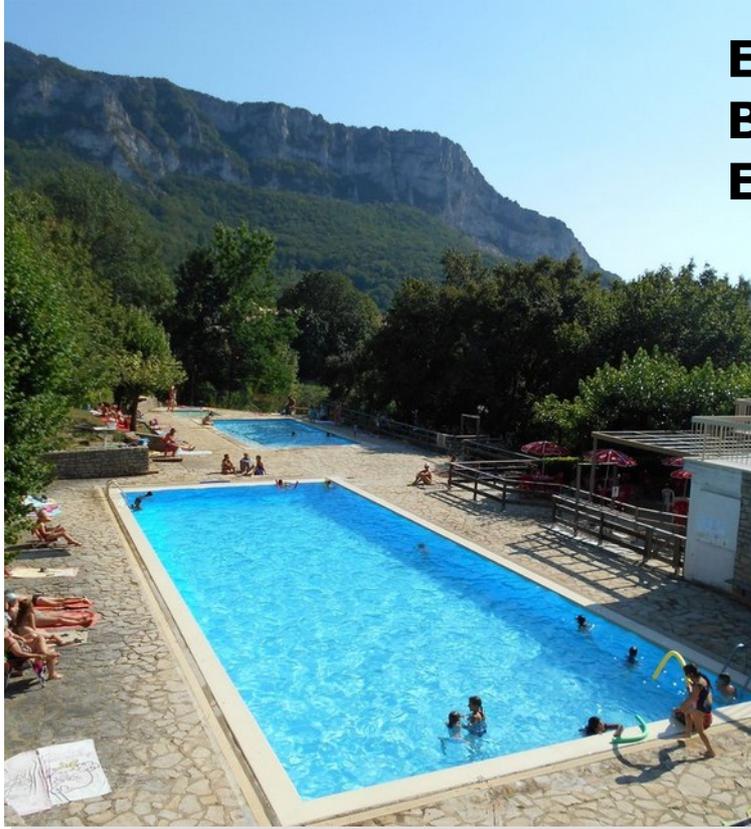


# EYZAHUT

## Bulletin municipal

### Eté - Automne 2018



L'été touche à sa fin et voici le moment des bilans. Cette année nos installations estivales ont été mises entre les mains de Louis (MNS), Ouhab à la buvette et au ménage du camping, Inès et Anaé aux régies de recettes piscine et camping (respectivement en Juillet et août). Jeannot, bien sur, a maintenu tous les jours ces installations fonctionnelles et dans un état d'hygiène adéquat. Nous, les adjoints et moi-même avons assuré aussi une présence quotidienne avec le ménage du camping le mercredi. Je remercie vivement tous ces personnels qui ont ainsi proposé à vous, habitants et résidents, mais aussi aux touristes venus découvrir ou revenus à Eyzahut, de passer un bel été dans nos installations.

L'épisode caniculaire de cet été a été particulièrement long en Drôme. Nous avons gardé la salle communale à une température agréable pour que chacun puisse aller se détendre un moment au frais dans la journée.

A Eyzahut, l'altitude et la piscine nous rendent ces périodes de canicule moins pénibles qu'ailleurs. Cependant cela ne doit pas nous détourner de l'idée que les 2°C d'augmentation de température enregistrée par Météo-France nous présage d'autres étés difficiles. La réalité de notre changement climatique est là, avec ses épisodes que nous ne connaissions pas il y a 30 ans par exemple. Ces changements à venir vont beaucoup perturber nos habitudes de vie.

En prendre conscience c'est bien, mais œuvrer à faire en sorte que cela reste vivable c'est tellement mieux. Les conséquences pour les générations à venir sont encore incertaines mais dépendent en partie des comportements que nous avons aujourd'hui. Nul ne peut se défausser de ses propres actions en prétextant que son voisin fait pire.

Tous les jours dans nos actions quotidiennes chacun à son niveau peut participer à éviter une aggravation de ces changements : limiter nos rejets de CO2 dans nos déplacements, par nos habitudes de consommateurs, acheter malin, trier nos déchets, composter, éviter de brûler. Quelques petits efforts à faire pour éviter de gros changements .. ça se réfléchit !

Belle fin d'été et bonne rentrée .

Fabienne Simian

#### **SOMMAIRE**

- Edito / Dates
- Extrait des derniers conseils municipaux
  - Etat civil
  - Citoyenneté/ Environnement
  - Retours sur les animations estivales
  - Divers

#### **Dates à retenir :**

- Commémoration du 11 novembre 2018 et inauguration des travaux au cimetière.

## **INFOS mairie**

### **Extraits des conseils municipaux de juin et septembre**

- Création d'une régie de recettes municipale pour la buvette de la piscine
- Création d'un contrat PEC pour tenir la buvette et ensuite aider l'employé communal. Contrat aidé par l'Etat, de 20h sur 9 mois
- Approbation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre les Incendies
- Achat d'un défibrillateur automatique à disposition du public
- Demande de subvention au département pour 2019 (place de l'église)
- Acceptation de don
- Discussion autour du compteur Linky avec un représentant d'Enedis

Ouverture de la mairie au public :

**Mardi et Vendredi**

**8H30 -12 h**

04 75 90 16 35

[mairie.eyzahut@orange.fr](mailto:mairie.eyzahut@orange.fr)

Permanences des élus le samedi matin de 10h à 12h :  
22/09 - 06/10 - 10/11 -  
24/11 - 08/12

Tel du maire : 0782064342

Tel adjoint travaux :  
0687018858

Prochain conseil municipal :  
décembre



Un incendie de véhicule a entraîné le 4 août la coupure des lignes téléphoniques pour des quartiers de la commune et des usagers de Rochebaudin (soit environ 25 foyers). Le jour même j'ai alerté Orange, la remise en état était prévue le 14/08, puis après de nouveaux appels : Orange était injoignable tout comme le responsable local. D'autres utilisateurs ont essayé de joindre les services d'Orange. Après 25 jours, les cables ont été changés.

C'était désolant pour tous les utilisateurs et surtout les personnes âgées isolées sans téléphone fixe (sachant que la liaison avec les portables à Eyzahut n'est pas stable) et nous étions en pleine canicule. D'autres abonnés ont eu aussi cette année des difficultés à faire remettre leur téléphone à Eyzahut.

N'oubliez pas de joindre votre fournisseur pour réclamer un dédommagement suite à la panne. FS

## **Point travaux :**

La réfection de 3 des murs de l'église est terminée, l'extérieur de l'église est bien remis en valeur.

Les gouttières sont posées, il reste à finir l'accessibilité du cimetière, c'est à dire, une entrée en pente douce et les allées à refaire avec l'évacuation des eaux pluviales. Nous avons prévu aussi de placer un monument en l'honneur des morts pour la France, ainsi qu'une plaque rappelant les morts dont les cendres sont dispersées dans le jardin des souvenirs.

Les ornières ont été bouchées et l'accès à la station d'épuration, prévu de longue date, a été réalisé.

Les premiers travaux pour la DECI (defense extérieure contre l'incendie) vont démarrer en automne vers la piscine et le quartier du furet.

## **Divers**

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Brezzo M qui vient de s'installer impasse de borne rousse.

M Vissac va faire quelques travaux avant de venir vivre impasse des crêtes. Bienvenue à vous !

Un autre changement de propriétaires a eu lieu chemin de la tournelle, pour une résidence secondaire cette fois.

Bravo à Lou AUBERY pour son Bac, et bonne route pour la suite.  
Cette année, les jeunes scolarisés se répartissent ainsi : 2 lycéennes, 4 collégiens, 5 enfants en élémentaire et 3 petits en maternelle. Par contre seulement 2 enfants pour être transportés par la navette



### **INFO TNT**

**Télévision** ... Le 11 septembre, changement de fréquences dans la Drôme. Sont concernés tous les téléspectateurs qui reçoivent la TV par antenne râteau.

Que faire : après le 11/09, rechercher les nouveaux canaux pour les chaînes de TV.

## **Etat civil**

Nous vous faisons part du décès de Mme SIMIAN Ginette, survenu en juillet, elle venait avec son mari « Pierrot » en vacances dans leur résidence à Eyzahut.

Nous avons aussi appris le décès de Mme Bally, 101 ans, qui venait elle aussi avec sa famille depuis très longtemps dans la commune.

Nos sincères condoléances à leurs familles.

## Animations estivales



En Mai, Fabien Merle est venu exposer ses œuvres bois et métal. Nous avons pu voir des tables, des chaises etc... De très belles choses à regarder ou à toucher !



Le 28 et 29 juillet, c'est Nathalie Dion qui est venue présenter ses peintures sur toiles et ses « copines » peintes et reproduites sur différents supports. Ces expo sont des moments ouverts à chacun pour venir discuter avec les créateurs.



En juillet, un groupe de 5 jeunes de la communauté des communes est venu avec un animateur refaire les marches en bois pour la montée au restaurant. Chaque année, la CCDB propose à des jeunes un petit travail dans les communes, encadré par un élu ou un employé (ici, c'était Jacques), sur proposition de la commune. Merci à eux d'avoir bien bossé, et en récompense, ils ont eu par la CCDB une petite avance pour un voyage en Corse juste après.



La fête du village le 28 juillet, organisée par la commission tourisme, pour renouer avec une soirée festive au village. Deux groupes ont animé la soirée, en premier les *Vocalcitrants* en acoustique au milieu du public qui arrivait. En seconde partie, le groupe *La Sève* a fait danser le public sur ses propres compositions. Les pizzas de J Christophe et la buvette ont proposé toute la soirée de quoi manger et se désaltérer. Ce fut une très belle soirée, animée et appréciée. Merci à l'asso des potes du four pour le prêt des bancs et tables. Merci à tous les habitants qui à côté des élus ont mis la main à la pâte : Cécile, Cédric, Nicolas, Philippe, Julia. Merci à René pour le prêt de la « scène » aidé par Joël.

## Animations estivales

Le 3 août, la compagnie Mirandole a présenté sur la place de l'église son « Avare » revisité. Comme chaque année le public était ravi, enthousiaste et a applaudi très chaleureusement les acteurs et Alberto, le metteur en scène. Dans la plus grande tradition de la commedia dell'arte ils savent nous faire rire avec quelques petites entorse au texte pour des allusions contemporaines.



Le traditionnel apéritif communal qui permet de rencontrer les touristes en vacances dans le village. Et surtout revoir les résidents qui sont là pour l'été dans leur maison secondaire.



Lectures de Cécile Coulon le 11 août  
Cette jeune romancière, essayiste et poète a un faible pour Eyzahut, qui a été une source d'inspiration pour son roman de 2017, prix des libraires. Elle est l'auteure de 6 romans, 2 essais, un recueil de poèmes et un prochain roman en préparation. Nous avons lu un de ses poèmes lors du repas des anciens.

Les lectures étaient à 2 voix et accompagnées en musique.

Le public était assez nombreux dans l'église, et des gens étaient venus même de très loin pour la voir (Bordeaux, Lyon, Valence). Le lendemain elle a animé un atelier d'écriture qui a été apprécié. L'an prochain ... elle revient !



## Tourisme

Un rapide bilan de la saison, qui a démarrée plus tard que d'habitude, mais c'était une tendance générale dans toutes les régions. La température de l'eau a atteint des records ... 28 °C durant la canicule !

Entrées piscine : 6241 (en 2017, 7060) ... il y avait de l'eau dans le Roubion cette année, dommage pour nous !!

Nuitées camping : 1450 (en 2017, 1379)

**Hébergements touristiques** : lors du dernier conseil communautaire il a été demandé à toutes les communes de sensibiliser les hébergeurs sur le paiement de la taxe de séjour. Nous avons à Eyzahut plusieurs hébergeurs (location de meublés) et c'est très bien, cela permet à des touristes de venir découvrir notre village. Mais vous devez vous déclarer en mairie d'une part (cerfa 14004/03 s'il ne s'agit pas de votre résidence principale) et faire payer la taxe de séjour via une plateforme sur internet d'autre part. Cette taxe, payée par les touristes permet à l'office de tourisme de faire son travail. Merci d'y veiller !

## Citoyenneté et environnement

### Information sur la réglementation concernant le débroussaillage

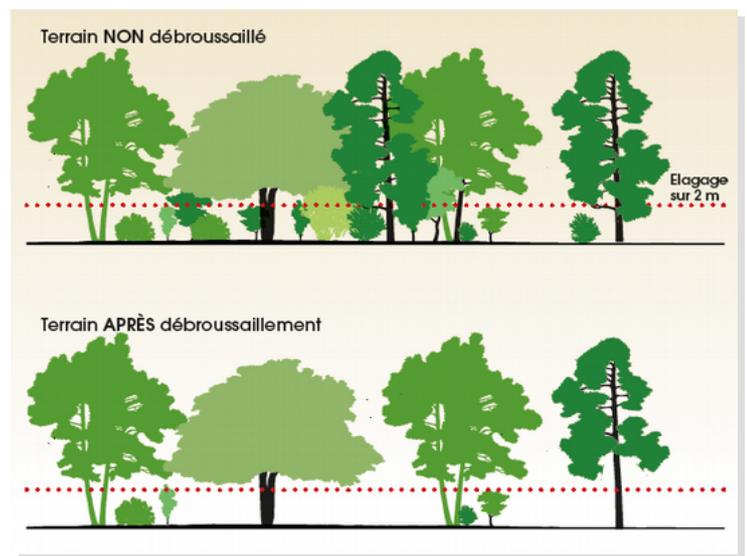
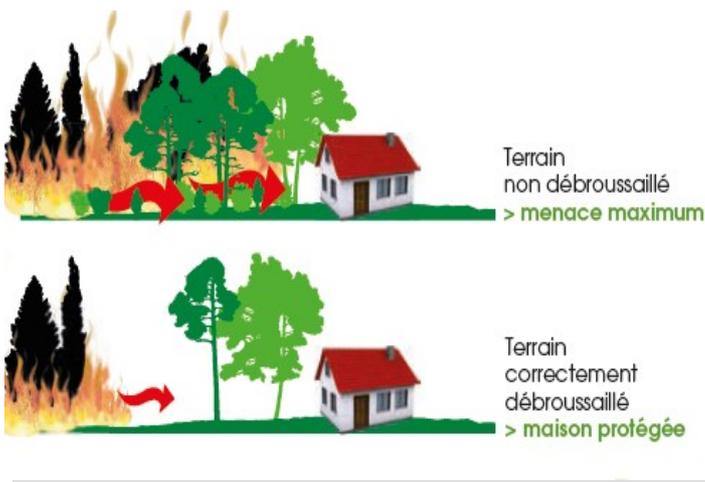
La préfecture de la Drôme a édité en 2013 un petit fascicule à destination du public pour expliquer la nécessité de débroussailler. En voici des extraits, mais vous pouvez le télécharger sur : <http://www.drome.gouv.fr/guide-du-debroussaillage-reglementaire-a3633.html>

Eyzahut fait partie des communes à risque listées dans l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2008. Nous sommes donc tenus de débroussailler.

### Cela ne veut pas dire couper tous les arbres !!!

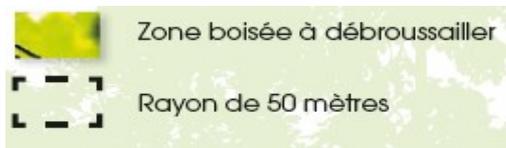
Mais :

- éliminer tous les bois morts, broussailles et herbes sèches
- couper les arbres trop près des habitations et les arbustes sous les grands arbres
- espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas
- élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimum de 2m
- se débarrasser des végétaux par broyage, compostage ou apport en déchetterie.

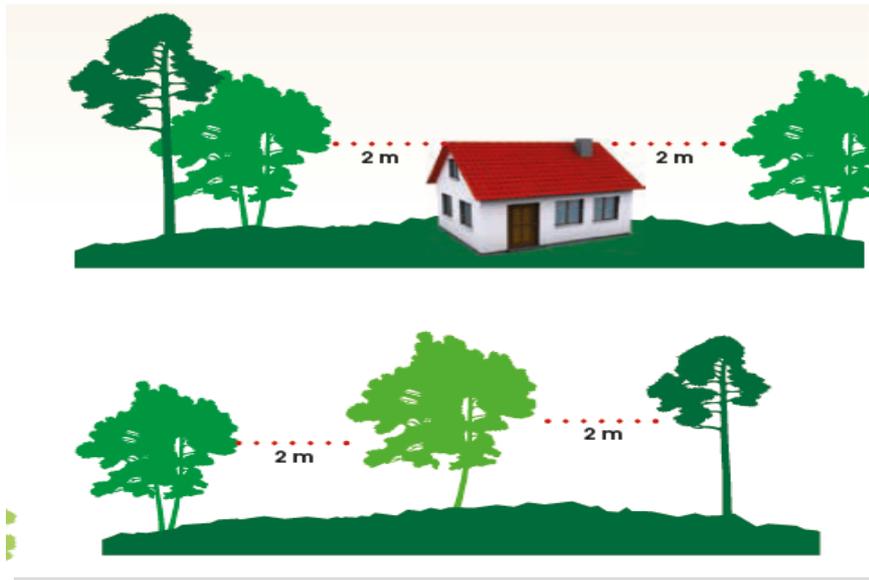


L'obligation de débroussaillage s'applique pour les terrains situés à moins de 200 m d'une forêt ou d'un bois (article L 134-6 du code forestier).

Cette obligation concerne toute zone située à moins de 50 m des constructions.



Autour des constructions : une attention particulière est apportée dans le rayon de 10 m autour des constructions. Il faut supprimer les arbres en densité excessive pour mettre à distance les houppiers (cimes et branchages) à au moins 2 m des constructions. Aucune branche ou partie d'arbre ne doit surplomber la toiture.



### QUI doit débroussailler ?

La commune n'ayant pas de document d'urbanisme permettant de classer les zones urbaines, cette obligation incombe au propriétaire.

Cette disposition implique très souvent un débroussaillage sur une propriété voisine. Le propriétaire voisin ne peut légalement s'y opposer. S'il refuse l'accès, il devient responsable de l'exécution de débroussaillage (articles L131-12 et R 131-14 du code forestier).

Les obligations de débroussaillage dans un rayon de 50 m relatives à 2 constructions différentes (proches d'un bois) se superposent souvent.

Les propriétaires devant débroussailler la même zone, peuvent trouver un accord. Sinon, l'article L 131-13 du code forestier prévoit que cela incombe au propriétaire de la construction la plus proche d'une limite de cette parcelle



### QUAND le faire ?

Janvier février : débroussaillage ou entretien mécanique.

Mars avril : enlèvement des rémanents.

Avant le 15 Mai : le débroussaillage ou le maintien en état doit être réalisé.

Mai septembre : tondeuse pour tenir à une hauteur assez basse la couverture herbacée.

Et aussi : les arbres et arbustes en bord de chemin ne doivent pas gêner la circulation par obstruction (absence de visibilité ou hauteur trop basse des branches) ou empiètement au droit de la chaussée. merci aux propriétaires de remédier à cela.

## A venir



### Centenaire de la grande guerre 14/18.

A l'occasion du 11 novembre prochain, nous inaugurerons la nouvelle stèle de nos « Morts pour la France » dans le cimetière. Ce sera aussi l'occasion de marquer un souvenir particulier lié à ce centenaire.

Nous proposerons un moment de lecture en mémoire de ces soldats morts pour notre liberté durant cette affreuse guerre.

Si vous avez envie de participer à cette célébration, lire un texte ou autre, faites vous connaître à la mairie afin que nous ayons le temps d'organiser ce moment ensemble.

Rendez vous tous le 11 novembre à 11h, comme chaque année.

## Services et commerces

- Le Restaurant du Furet ouvre tous les soirs sur réservation durant les derniers beaux jours ainsi que le dimanche midi. A partir d'octobre : le WE et dimanche midi. Tel 04 75 51 19 96.
- Sandra propose toujours ses œufs et volailles Bio tous les mercredis près de la fontaine entre 17h45 et 18h15. Circuit très court puisque elle vient de Salettes, tel 04 75 00 54 92.
- Notre Pizzaiolo Eyzahutien vous propose tous les samedis soirs des pizzas dans son camion « Amélie Pizza » à partir de 18h place de la piscine. Tel 06 58 79 91 39

Page facebook : <https://www.facebook.com/eyzahut>  
Page publique en libre accès pour des informations régulières.  
Site web [www.eyzahut.fr](http://www.eyzahut.fr)